

29 AU 31 AOÛT 2025

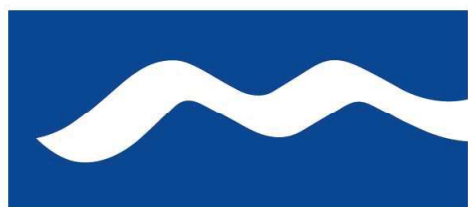
COURSE INTERNATIONALE PAR ETAPES

TOUR DU LEMAN JUNIORS

Trophée Franco-Suisse de Cyclisme sur route



www.tourdulemanjuniors.ch



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE

1ère Etape:

CLM - ILLARSAZ - CMC AIGLE, 12,6 Km

2ème Etape:

JUSSY - ESSERT ROMAND, GRAYDON 87,4 Km

3ème Etape:

CHÉZERY - COL DE MENTHIÈRES, 98,6 Km

**FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME**





one EXCELSIOR
Leader Classement général



CONSEIL DU LEMAN
Meilleur junior issu d'un club du bassin lémanique



one EXCELSIOR
Maillot du plus combatif (chaque étape)



HOTEL LES MOINEAUX
Leader du Classement de la montagne



CLUB MAILLOT D'OR
Leader du Classement par points



DOM CYCLE
Leader Classement général des Jeunes (juniors 1)

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES

DU 29 AU 31 AOÛT 2025



CONSEIL DU LEMAN

AIN HAUTE-SAVOIE

VAUD VALAIS GENEVE



Le mot du Conseil du Léman

Le Conseil du Léman est heureux de soutenir cette nouvelle édition du Tour du Léman Juniors, qui fédère chaque année une centaine de coureurs, venus des départements de la Haute-Savoie, de l'Ain et des cantons de Vaud, du Valais et de Genève, mais également d'autres pays comme l'Italie, la Belgique et le Canada.

Réunis autour d'un même défi sportif, les coureurs sillonneront, durant 3 jours, les routes des 5 entités du Conseil du Léman, défendant à la fois les couleurs de leur territoire, mais également des valeurs partagées, de dépassement de soi, de respect, de probité, qui font la force de cette compétition.

Le Conseil du Léman tient à saluer le travail collégial des organisateurs de cette épreuve sportive de haut niveau, et à remercier les bénévoles des fédérations suisses et françaises de cyclisme, qui conçoivent chaque année un parcours et des épreuves (course en ligne, course de côte, contre la montre) appelant chacun à se dépasser dans sa spécialité.

Au travers des manifestations sportives qu'il soutient, le Conseil du Léman entend renforcer la connaissance mutuelle des habitants du bassin lémanique, favoriser leur rencontre et leur rapprochement. C'est dans cet esprit qu'un maillot aux couleurs du Conseil du Léman, le principal sponsor de l'épreuve, a été créé pour récompenser le meilleur coureur issu d'un club de la région lémanique.

Le Tour du Léman juniors en est une illustration concrète et vous êtes invités à venir nombreux les 29, 30 et 31 août 2025, pour soutenir nos jeunes coureurs âgés de 17-18 ans, dans un esprit d'amitié, de partage, et d'ouverture.

Le Conseil du Léman est un organisme de coopération franco-suisse fondé en 1987 et composé du Département de l'Ain, du Département de la Haute-Savoie, du Canton de Vaud, du Canton du Valais et du Canton de Genève. Le Conseil du Léman cherche à promouvoir les relations transfrontalières sur le bassin lémanique et à initier des projets communs de coopération franco-suisse.

Il est organisé en trois groupes thématiques et deux groupes de travail:

- **Economie**: le Canton de Vaud en assure le pilotage et l'animation.
- **Mobilité**: le Canton du Valais en assure le pilotage et l'animation.
- **Environnement**: le Département de la Haute-Savoie en assure le pilotage et l'animation.

Groupes de travail :

- **Sport** piloté par le Département de l'Ain.
- **Culture** piloté par le Canton de Genève.

Palmarès du Tour du Léman Juniors

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}
2024	CAPELLO Roberto (ITA)	VANHUFFEL Matteo (BEL)	ZUMSTEG Nicola(SUI)
2023	DECOMBLE Maxime (FRA)	ARSAC Rémi (FRA)	PEREZ MARTINEZ Noah (FRA)
2022	LEONARD Michael (CAN)	FAURE PROST Alexy (FRA)	SIVOK Tomas (SK)
2021	SVRCEK Martin (SVK)	LEONARD Michael (CAN)	DONZE Robin (SUI)
2020	ANNULÉ Pandémie Covid 19		
2019	FARAVELON Boris (FRA)	ELAIN Kilian (FRA)	LABROSSE Jordan (FRA)
2018	BAUDIN Alex (FRA)	LECLAINCHE Gwen (FRA)	CAPERON Remi (FRA)
2017	THIEBAUD Valère (SUI)	CAPRON Rémi (FRA)	SANTAROMITA Alessandro (SUI)
2016	FROIDEVAUX Robin (SUI)	JARNET Maxime (FRA)	STEIGER Til (SUI)
2015	PRIMOZIC Jaka (SLO)	SIVAKOV Pavel (RUS)	BISSEGER Stefan (SUI)
2014	LAFAY Victor (FRA)	MÜLLER Patrick (SUI)	SCHAEPP Martin (SUI)
2013	PARET-PEINTRE Aurélien (FRA)	ROCHAS Rémy (FRA)	RASCLE Teddy (FRA)
2012	HAMBROOK Sean (NZL)	GOULOT Kevin (FRA)	BOUVET Thomas (FRA)
2011	BOHLI Tom (SUI)	RICHARD Marc (FRA)	LIENHARD Fabian (SUI)
2010	PELLAUD Simon (SUI)	GUILLAUME Théo (FRA)	COMPARAT Alban (FRA)
2009	CHENAUX Adrien (SUI)	HUGENTOBLE Grégory (SUI)	HUGENTOBLE Loïc (SUI)
2008	DOWNEY Sean (IRL)	MALAQUIN Julien (SUI)	AUBERT Loïc (SUI)
2007	WÜST Lionel (SUI)	SCHWEIZER Marcus (SUI)	BALDASSARE Romain (FRA)
2006	FANTIN Hugo (FRA)	MILETTO Frédéric (FRA)	SANGIORGO Mathieu (SUI)
2005	PLIUSCHIN Alexandr (MOL)	SCHNYDER Nicolas (SUI)	HERBERT Félix (FRA)
2004	CHTIOUI Rafea (TUN)	SCHAE Michaël (SUI)	SCHNYDER Nicolas (SUI)
2003	MÜHLEMANN Loïc (SUI)	WYSS Danilo (SUI)	MOENNELOCCOZ Sylvain (FRA)

Remerciements

Le comité d'organisation remercie chaleureusement les clubs, partenaires et sponsors ci-dessous pour leur soutien :

LE CONSEIL DU LEMAN, soutien général de la manifestation.

L'Association Cycliste Cantonale Vaudoise, organisatrice de la 1ère étape

La Fédération Cycliste Valaisanne, organisatrice de la 1ère étape

Le Comité départemental de Haute Savoie organisateur de la 2ème étape..

L'Union Cycliste Gessienne, organisatrice de la 3ème étape.

one EXCELSIOR, sponsoring du maillot Jaune de leader et du maillot rouge du plus combatif.

LE CLUB MAILLOT D'OR, sponsoring du maillot vert du meilleur sprinter.

Le Centre de vacances "LES MOINEAUX", sponsoring du maillot à pois (GPM)

DOM CYCLE, sponsoring du maillot blanc du meilleur jeune.

Le Conseil du Léman, sponsoring du maillot bleu (meilleur Junior d'un Club du Bassin Lémanique).

Le Centre Mondial du Cyclisme à Aigle, pour la mise à disposition des infrastructures pour le départ de la 1ère étape.

La Communauté de Communes du Haut Chablais, soutien financier.

La Région Auvergne-Rhône-Alpes, soutien financier.

Le Fonds du sport Genevois, soutien financier.

Le Fonds du sport Vaudois, soutien financier.

Le Fonds du sport du canton du Valais, soutien financier.

URGENCES

SUISSE No tél. 144

FRANCE No tél.112

HÔPITAUX

1ère Etape

Hôpital Riviera-Chablais, Route du Vieux Séquoia 20, **Rennaz**, 058 773 21 12

2ème Etape

Hôpitaux du Léman, Site Georges Pianta, 3, Av. de la Dame, Thonon-Les-Bains, 04 50 83 20 20

3ème Etape

Centre Hospitalier Annecy Genevois - Site de Saint-Julien en Genevois

Rue Amédée VIII de Savoie 74164, Rue Amédée VIII de Savoie, 74160 Saint-Julien-en-Genevois, France



Organisation

COURSE INTERNATIONALE PAR ÉTAPES DU 29 AU 31 AOÛT 2025

Loïc HÜGENTOBLE	Président de l'Union Vélocipédique Genevoise
Jean-Yves VOISIN	Président du Comité FFC de la Haute Savoie
Steve MORABITO	Président de la Fédération Cycliste Valaisanne
Christopher DUPERRUT	Représentant de l'Association Cycliste Cantonale Vaudoise
Vincent PRUDENTINO	Président de l'UC Gessienne
Christophe JACQUEMET	Responsable sécurité, motos
Christophe CHESEAUX	Représentant de la Fédération Cycliste Valaisanne
Marcel COMBREMONT	Contacts Equipes, Webmaster et Photographe

Directeur de course : M. Jean-Yves Voisin (FRA) +33 7 87 80 77 14 jeanyves.voisin@orange.fr
Président du Jury : M. Christian Bétrisey (SUI) +41 79 250 63 16 chrbe@vtxnet.ch
Abitres / Commissaires : Mme Magali Barbe (FRA), Mme Elise Bouvier (FRA),
M. Cédric Fonteneau (FRA), M. Nicolas Hrdina (SUI), M. Laurent Pittet (SUI)

Organisateurs d'étapes		
1	Association Cycliste Cantonale Vaudoise	Représentant Christopher Duperrut
	Fédération Cycliste Valaisanne	Steve Morabito, Président Christophe Cheseaux
2	Union Vélocipédique Genevoise	Loïc Hugentobler, Président
	Comité départemental de Haute-Savoie	Jean-Yves Voisin, Président
3	Union Cycliste Gessienne	Vincent Prudentino, Président

Speaker : M. Emmanuel Chaussard

Chronométrage : STS : Système et technique du sport

Dépannage neutre et liaisons radios: Société VITTA

Comité d'honneur

Monsieur Christophe Darbellay	Président du CDL de 2024 à 2025
Monsieur Guy Larmanjat	Pour son attachement et sa présence au TLJ Président du CDL de 2011 à 2013



LE TLJ 2025, C'EST

- 22 EQUIPES
- 128 CONCURRENTS
- 65 MEMBRES DANS LES STAFFS TECHNIQUES
- 25 MOTARDS DE SECURITÉ POUR L'ESCORTÉ DU PELOTON
- 100 PERSONNES BENEVOLES POUR LES ORGANISATIONS D'ETAPES

UN GRAND MERCI
POUR VOTRE PARTICIPATION
ET VOTRE COLLABORATION !

Programme Vendredi 29 Août 2025

Etape 1

Contre la montre individuel

ILLARSAZ - CMC AIGLE

Distance 12,6 Km

Permanence : Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdy Kubler 12 à Aigle

10h00 - 12h00	Accueil et distribution des dossards Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdy Kubler 12, Aigle
10h30	Réunion sécurité avec les motards
11h00	Début du contrôle des vélos CLM (pre-check)
12h30	Réunion des directeurs sportifs
13h30	Illarsaz. (Canton du Valais) Rue du Vieux Pont Présence obligatoire 15 minutes avant chaque départ Premier départ du CLM, puis toutes les minutes
	Temps moyen : 16 minutes
	Arrivée, Chemin des Couillaux, derrière le CMC Aigle
17h00	Cérémonie protocolaire au CMC
17h30	Déplacement en direction des Centres d'hébergement
<u>L'organisation</u> est hébergée à l'hôtel Les Skieurs - 1373 Route d'Hirmentaz - 74470 Bellevaux 04 50 73 70 46 <u>Les Equipes</u>, dans les Centres de vacances suivants : a) Les Moineaux - Le Borgel - Voie Communale No 7, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 11 b) Les Rhodos - La Chèvrerie - 33 Chemin de la Planche, 74470 Bellevaux, Tél. 04 50 73 71 02 Portable 06 85 45 75 97	
19h30	Repas dans les Centres d'hébergement

DEPART

Illarsaz

Latitude : 46.312700

Longitude : 6.932580

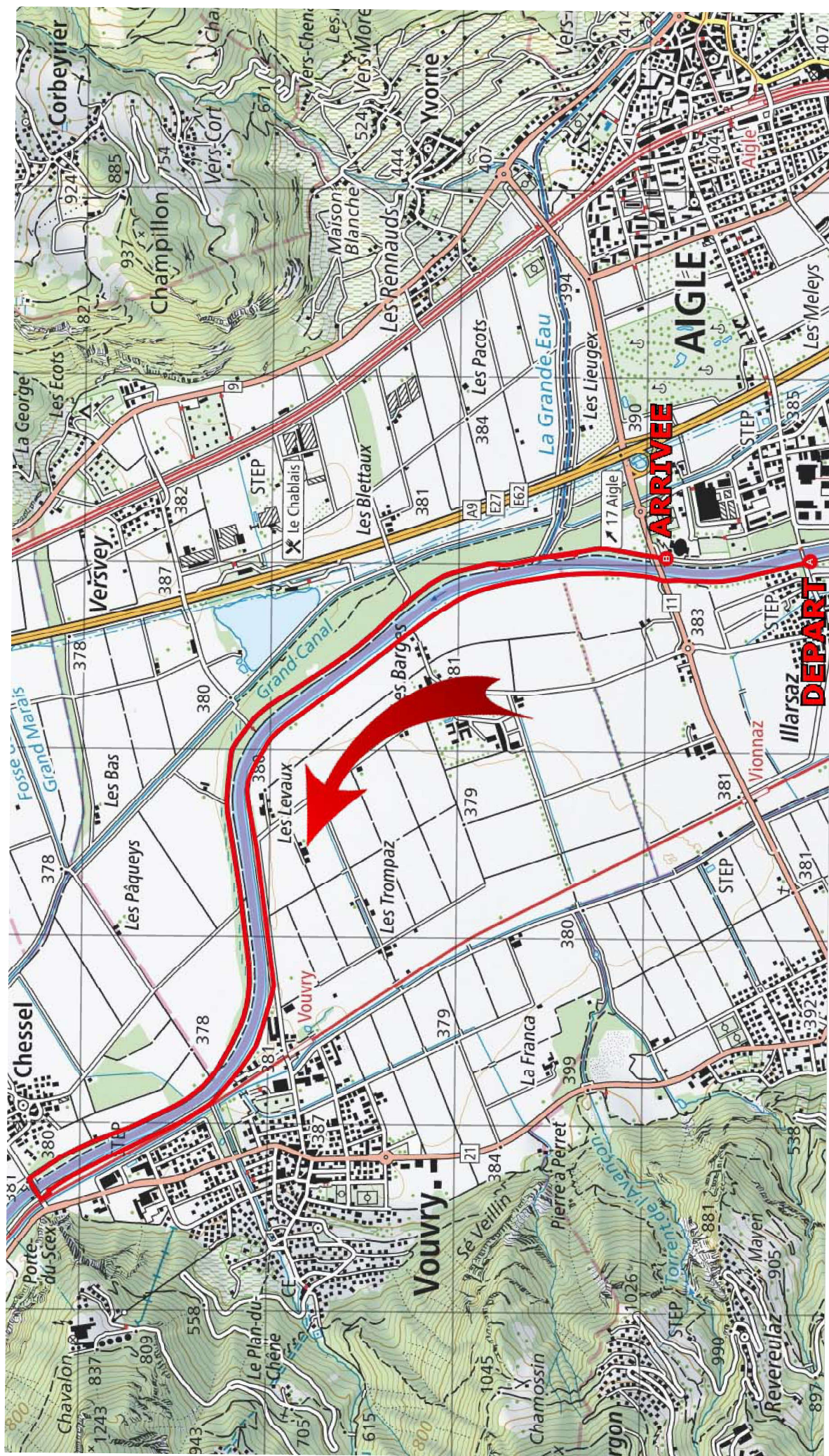
ARRIVÉE

CMC Aigle

Latitude : 46.318.32

Longitude : 6.935 618





Programme Samedi 30 Août 2025

Etape 2

JUSSY (Canton de Genève) - ESSERT-ROMAND, GRAYDON (Dép. Haute-Savoie)

Etape en ligne de 87.4 Km

Dénivelé positif 3024 m

08h00 - 09h00	Petit déjeuner avec pâtes et jambon dans les Centres d'hébergement
09h10	Départ pour Jussy
10h00	Arrivée sur le site de départ, Centre sportif de Jussy, 13, Route des Baillens
10h15-10h50	Présentation des équipes - Contrôle des signatures des coureurs
11h00	Départ sous conduite sur 12,5 Km jusqu'à Bons en Chablais
11H25	Départ réel, Km 0, Bons en Chablais
13h53	Arrivée
15h00	Cérémonie protocolaire (heure prévisionnelle)
15h30	Déplacement en direction des lieux d'hébergement
19h00	Repas dans les Centres d'hébergement

DEPART

JUSSY / Canton de Genève)

Latitude : 46.2372526

Longitude : 6.2618490

ARRIVÉE

ESSERT-ROMAND, GRAYDON

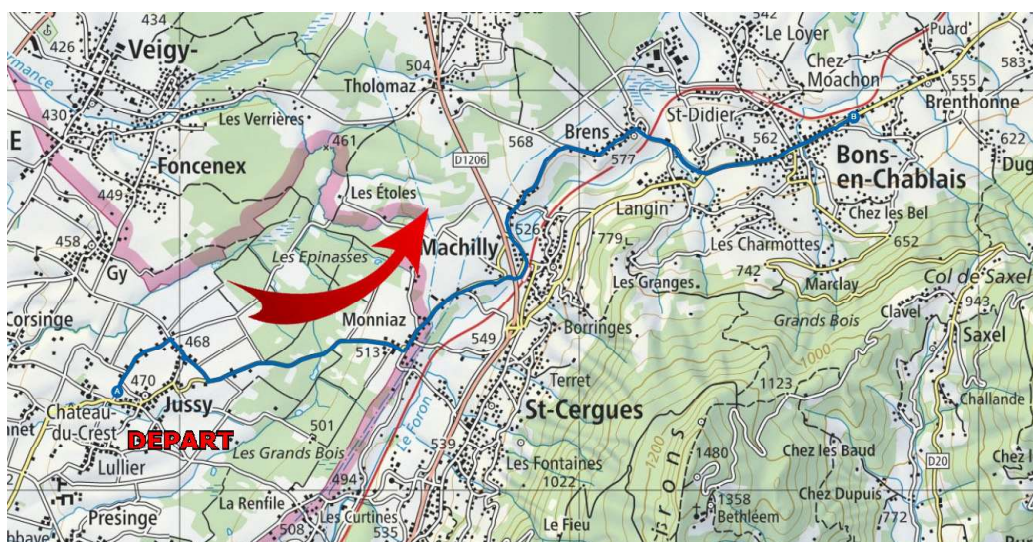
Latitude : 46.314405

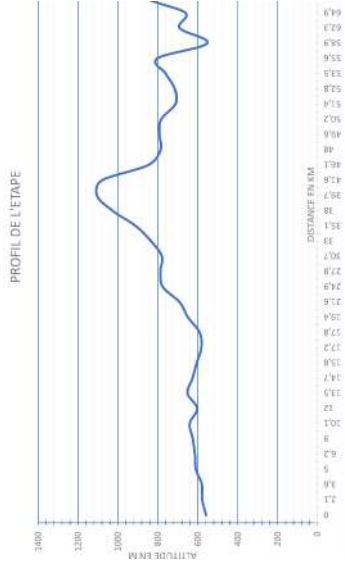
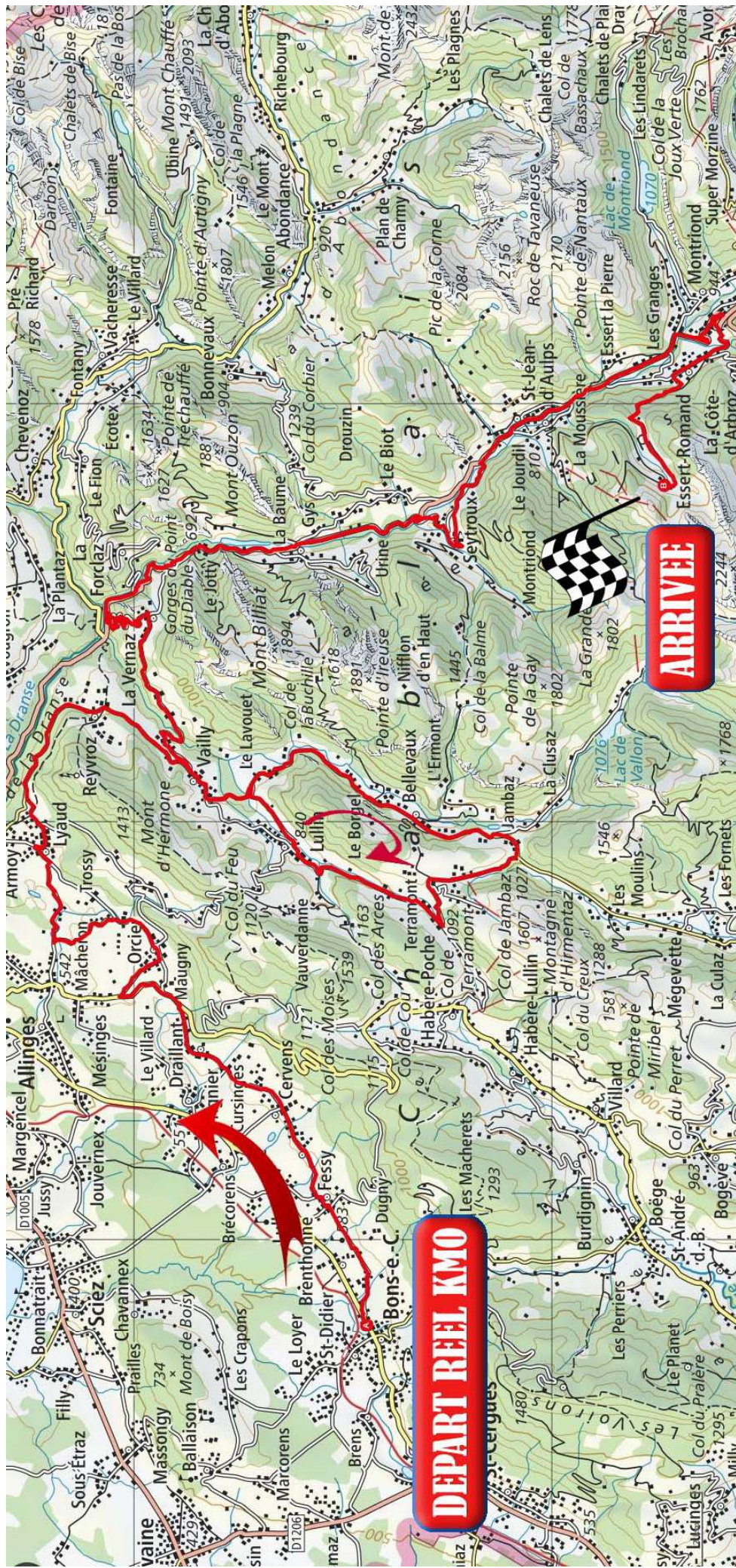
Longitude : 6.864695

SPRINTS: Km 35.1 - Km 70.2

GPM: Km 39.7 - Km 85.6

RAVITAILLEMENT Km 39.7





Horaire	Km	Lieu		Route empruntée	Altitude	
11:00	0,0	Jussy, Centre sportif, 13, Rte de Baillens		Départ fictif sous conduite	462	
11:09	4,5	Monniaz, Frontière CH/F		CD 1	515	
11:13	6,7	Machilly Gare		CD 101, Route du Léman, Couty	532	
11:15	7,5	Couty		CD 101, Route de Couty, La Galère	551	
11:17	8,4	Carrefour D101 - D35		CD 35, Avenue Saint-François de Sales, à gauche	572	
11:19	9,3	Brens		CD35, Route de Berry	564	
11:21	10,5	Carrefour D35 - D903		CD 903, Avenue du Jura	571	
11:25	12,5	Bons-en-Chablais			559	
11:25	0,0	Bons-en-Chablais, Départ réel		CD 35	559	
11:28	2,1	Merzier		CD 35	578	
11:30	3,6	Fessy		CD 35	580	
11:32	5,0	Rézier		CD 35	610	
11:34	6,2	Cervens		CD 35	615	
11:38	9,0	Draillant		CD 35, Route du Prieuré	626	
11:39	10,1	Carrefour D35 - D12		CD 35, Route d'Allinges	641	
11:42	12,0	Carrefour D35 - D36		CD 35, Route de Thonon	603	
11:44	13,5	Orcier		CD 35, Route du Lyaud	652	
11:46	14,7	Charmoisy		CD 235, direction Sorcy	627	
11:48	15,8	Sorcy		CD 335, direction Sorcy	606	
11:50	17,2	Les Braves		CD 233	583	
11:51	17,8	Les Moulins d'Amphion		CD 233	591	
11:53	19,4	Le Lyaud		CD 35	650	
11:56	21,6	Carrefour CD 35/CD 26		CD 35 / CD 26	692	
12:01	24,9	Reyvroz		CD 26	775	
12:05	27,8	Vailly		CD 26	787	
12:09	30,7	Le Lavouet		CD 26	779	
12:12	33,0	Chez Maurice		CD 26	834	
12:16	35,1	Bellevaux	SPRINT	CD 26	911	
12:22	38,0	Col de Jambaz		CD 32	1027	
12:25	39,7	Les Mouilles	RAVITAILLEMENT	GPM	CD 22	1105
12:28	41,6	Col Terramont		CD 22	1079	
12:34	46,1	Lullin		CD 36	848	
12:36	48,0	Carrefour CD 36 / CD 26		CD 26	786	
12:38	49,6	Sous la Côte		CD 26	791	
12:39	50,2	Vailly		CD 22	783	
12:40	51,4	Chez Marphoz		CD 22	712	
12:43	52,8	La Perrière		CD 22	715	
12:44	53,5	Outre Brevon		CD 22	760	
12:45	55,6	La Vernaz		CD 22A	803	
12:50	58,9	Carrefour CD 22A / CD 902		CD 902	553	
12:58	62,3	Le Jotty		CD 902	692	
13:03	64,9	La Baume		CD 902	663	
13:16	70,2	Seytroux	SPRINT	CD 193	859	
13:26	74,4	St-Jean-d'Aulps		CD 902	802	
13:39	79,7	Pied de la Plagne		CD 902	936	
13:41	80,9	Carrefour CD 902 / CD 329		CD 329	973	
13:44	83,2	Essert-Romand		Route de Graydon	938	
13:49	85,6	Les Places	GPM	Route de Graydon	1261	
13:53	87,4	Graydon, ARRIVÉE			1333	



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

Programme Dimanche 31 Août 2025

Etape 3

CHÉZERY- FORENS - COL DE MENTHIÈRES (Dép. de l'Ain)

Etape en ligne de 98,6 Km

Site départ : Préau de l'Ecole de Chézery.

Latitude: 46.2226133

Longitude: 5.8669624

CIRCUIT

Circuit de la Valserine de 22,33 Km à parcourir 4 fois, soit 89,3 Km

Dénivelé positif 382 m par tour

LE FINAL

Chézery - Col de Menthrières 9,3 Km

Dénivelé positif 552 m

Dénivelé positif total 2083 m

Arrivée: 14h31 environ

07h00 - 08h00	Petit déjeuner avec pâtes et jambon dans les Centres d'hébergement
08h10	Départ pour Chézery-Forens
09h50	Arrivée sur le Site de départ
10h15 - 10h50	Présentation des équipes - Contrôle des signatures des coureurs
11h00	Départ (sous conduite sur 300 m)
13h40	Arrivée au Col de Menthrières
15h00	Cérémonie protocolaire, Station Monts Jura, Menthrières, Salle hors sac

DÉPART

Préau de l'Ecole, Chézery

Latitude : 46.2226133

Longitude : 5.8669624

ARRIVÉE

Col de Menthrières

Latitude : 46.1806566

Longitude : 5.8499260

SPRINTS: Km 28.3 - Km 73.0

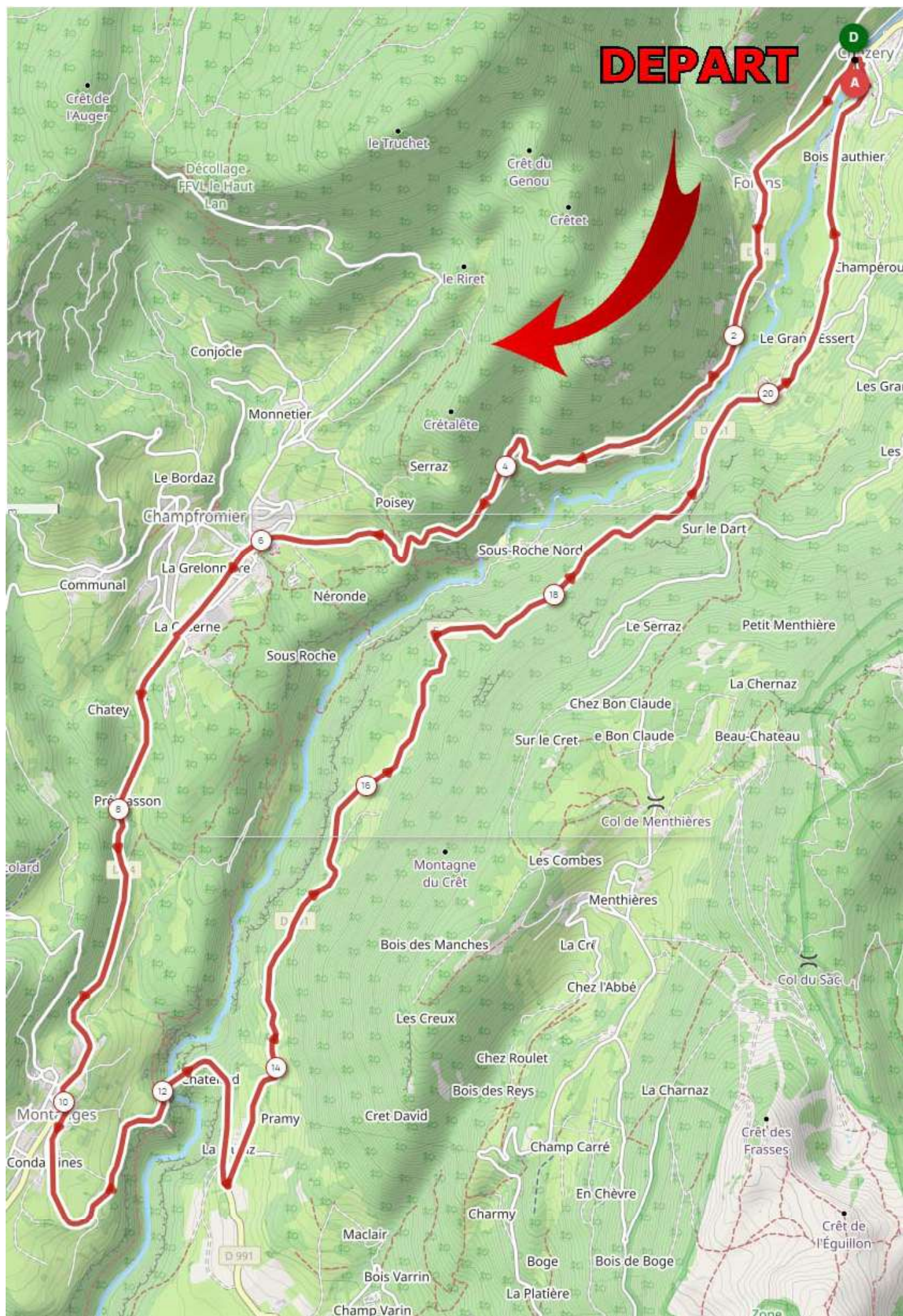
GPM: Km 17.5 - Km 61.3 - Arrivée

RAVITAILLEMENT Km 44.7 - Km 67.0



AIN
le Département

Pays de Gex
agglo





TOUR DU LÉMAN JUNIORS 2025, ÉTAPE 3 LE DIMANCHE 31 AOUT 2025

TOUR DU LÉMAN JUNIORS 2025		3ème étape	31 aout 2025	Chézery - Col de Menthithères (FR)		
ROUTE	ITINÉRAIRE		DIRECTION	INFOS / DANGERS	Kms	40 km/h
D991 Départ réel	Chézery	➔	Champfremier	KM 0	0,0	11:00
D14	Champfremier	⬆	Montanges		6,0	11:09
D14a	Montanges	⬅	La Mulaz		10,0	11:15
D14a	après le pont des pierres	⬆	La Mulaz		12,5	11:18
D991	La Mulaz	⬅	Chézery		13,3	11:19
	GPM	⬆		GPM	17,5	11:26
D14	Chézery	⬅	Champfremier	début tour 2	22,4	11:33
D14	Champfremier	⬆	Montanges	SPRINT	28,3	11:42
D14a	Montanges	⬅	La Mulaz		32,0	11:48
D14a	après le pont des pierres	⬆	La Mulaz		34,7	11:52
D991	La Mulaz	⬅	Chézery		35,6	11:53
D14	Chézery	⬅	Champfremier	début tour 3 / rav	44,7	12:07
D14	Champfremier	⬆	Montanges		50,5	12:15
D14a	Montanges	⬅	La Mulaz		54,5	12:21
D14a	après le pont des pierres	⬆	La Mulaz		56,7	12:25
D991	La Mulaz	⬅	Chézery		57,9	12:26
	GPM	⬆		GPM	61,3	12:31
D14	Chézery	⬅	Champfremier	début tour 4 / rav	67,0	12:40
D14	Champfremier	⬆	Montanges	SPRINT	73,0	12:49
D14a	Montanges	⬅	La Mulaz		77,0	12:55
D14a	après le pont des pierres	⬆	La Mulaz		79,1	12:58
D991	La Mulaz	⬅	Chézery		80,2	13:00
D14	Chézery	➔	Lelex		89,3	13:13
D14	Chézery	➔	Col de Menthithères	début montée du col	89,4	13:14
Route de Menthithères	Col de Menthithères	⬆	Menthithères	GPM	98,6	13:42
	Arrivée				98,6	13:42

TOUR DU LEMAN JUNIORS
Trophée franco-suisse de cyclisme
COURSE 'U19' PAR ÉTAPES DU 29 AU 31 AOÛT 2025
REGLEMENT PARTICULIER

L'épreuve TOUR DU LEMAN JUNIORS - TROPHÉE FRANCO-SUISSE DE CYCLISME est organisée conjointement par les Associations Cantonales de Genève, Vaud et Valais pour la Suisse et les Comités FFC de l'Ain, avec l'UC Gessienne, et de la Haute-Savoie pour la France, sous le règlement de l'Union Cycliste Internationale.

Le Tour du Léman Juniors se dispute du 29 au 31 Août 2025

1. TYPE D'ÉPREUVE

Course par étapes, épreuve réservée aux athlètes de la catégorie hommes U19 (2007 - 2008). Elle est inscrite aux calendriers de la FFC et de Swiss-Cycling.

2. PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux équipes nationales étrangères (hors FRA et SUI), cantonales, régionales, de comités départementaux et aux clubs (entre 4 et 6 coureurs par équipe). Le comité du Tour du Léman Juniors se réserve le droit de valider ou non les équipes nationales. Inscriptions limitées à 150 coureurs.

L'inscription est validée qu'après réception du montant de l'engagement. En cas de désistement à moins de 15 jours de l'épreuve, l'équipe reçoit le 50% du montant payé en retour.

3. PERMANENCES DE DÉPART ET D'ARRIVÉE FINALE

La permanence de départ se tient au Centre Mondial du Cyclisme, Allée Ferdy Kulbler à Aigle, Suisse, le vendredi 29 août de 10h00 à 12h00

Ouverture de la permanence dès l'arrivée de la dernière étape au Col de Menthrières

La cérémonie protocolaire finale se déroulera à la Station Monts Jura, Site de Menthrières, D16, Salle hors sac, France, le dimanche 31 août 2025 à 15h00..

4. MATÉRIEL ET RADIO

Retrait des dossards et des transpondeurs au Centre Mondial du Cyclisme à Aigle le vendredi 29 août de 10h00 à 12h00..

Des **récepteurs** Radio-Tour seront remis aux DS des équipes et voitures officielles par la Société Assistance VITA Dépannage neutre / Radio. (Caution demandée de 50 €).Fréquence Radio Tour 157.550 MHz.

Les **dossards** sont à garder pour les 3 courses.

Les **transpondeurs** sont à fixer en position verticale sur la colonne de direction ou la fourche avant (gauche ou droite) avec un collier de serrage. Pour éviter un arrachement du transpondeur sur une chute, il est conseillé d'ajouter du ruban adhésif sur ce collier de serrage. Ils seront à rendre le dimanche 31 août après l'arrivée au Col de Menthrières. Tout transpondeur non rendu après l'épreuve sera facturé 80€ TTC à l'équipe.

L'épreuve se court avec un vélo de route. Pour le contre la montre de l'Étape 1, les vélos de CLM sont autorisés.

5. DELAIS D'ELIMINATION

Etape 1 : le délai d'arrivée est de 25% du temps du vainqueur.

Etape 2 : le délai d'arrivée est de 20% du temps du vainqueur.

Etape 3 : le délai d'arrivée est de 20% du temps du vainqueur.

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le Collège des commissaires se réserve le droit d'allonger ces délais.

6. LES ETAPES

Etape 1 : CLM Illarsaz (Canton du Valais)– CMC Aigle (Canton de Vaud)

Etape 2 : Jussy (Canton de Genève) – Essert Romand, Graydon (Dpt de Haute-Savoie)

Etape 3 : Chézery-Forens (Dpt de l'Ain) - Col de Menthrières (Dpt de l'Ain)

Les zones de ravitaillement fixes (étapes 2 et 3) se situent dès le kilomètre 20 et se terminent à 10 Km de l'arrivée.

7. LES MAILLOTS DISTINCTIFS DE LEADERS

- LE MAILLOT JAUNE

Le premier du classement général individuel porte le maillot jaune de leader du Tour du Léman Juniors. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent, sous les couleurs de son club, lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot. Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

En cas d'égalité de temps au classement général individuel, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.015 du règlement UCI.

- LE MAILLOT VERT

Ce prix récompense le meilleur sprinter de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points obtenus lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Les sprints suivants comptent pour le classement aux points :

- Les sprints volants;
- Les sprints d'arrivées d'étapes, à l'exception des arrivées aux sommets.

A chaque sprint, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points. En cas d'ex æquo au classement général final aux points, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Les sprints volants sont signalés comme suit :

- A 500 mètres de la ligne : PANNEAU SPRINT
- Sur la ligne : PANNEAU SPRINT

Le premier du classement aux points porte le maillot vert de leader.

- LE MAILLOT À POIS

Ce prix récompense le meilleur grimpeur de l'épreuve. Le classement sera effectué à l'addition des points que les coureurs obtiendront lors de chaque étape.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

Classement du prix de la montagne

A chaque passage du prix de la montagne, il est attribué 5, 3 et 1 points. Le vainqueur est le coureur qui a comptabilisé le plus grand nombre de points.

En cas d'ex æquo au classement général final du prix de la montagne, les coureurs sont départagés conformément à l'art. 2.6.017 du règlement UCI.

Le prix de la montagne est signalé comme suit :

- à 500 mètres de la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE;
- sur la ligne : PANNEAU PRIX DE LA MONTAGNE

- LE MAILLOT BLANC

Ce prix récompense le meilleur junior junior 1ère année au classement individuel au temps.

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale, une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

- LE MAILLOT ROUGE

Ce prix récompense le plus combatif de chaque étape.

Ce prix met en lumière, l'audace, le dépassement de soi, et toutes les valeurs essentielles qui font du cyclisme un sport d'exception.

Le Comité d'organisation délibère à l'arrivée de l'étape, afin de désigner le combatif du jour. Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

- LE MAILLOT BLEU

Ce prix récompense le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman (coureurs issus d'une équipe de Vaud, Valais, Genève, Haute Savoie et l'Ain).

Ce maillot sera remis, après chaque étape et le coureur a l'obligation d'être présent lors de la cérémonie protocolaire pour prétendre à son maillot.

Le maillot devra obligatoirement être porté lors de l'étape suivante.

Lors de la cérémonie protocolaire finale une prime sera versée aux 3 premiers coureurs de ce classement. A cette occasion, le leader se présentera avec son maillot distinctif.

8. CLASSEMENT GENERAL

Le classement général individuel au temps est établi par l'addition des temps enregistrés dans chacune des étapes. Le premier du classement général individuel porte le maillot de leader du Tour du Léman Juniors.

Pour être classé au classement général final, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

En cas d'égalité, l'article 2.6.015 du règlement de l'UCI sera appliqué pour déterminer l'ordre du classement.

Classement général par équipes : un trophée sera remis à la meilleure équipe du Tour du Léman à l'issue de la cérémonie protocolaire finale.

Le classement général par équipes s'établit par l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe, dans toutes les étapes. Dans les classements d'étape, en cas d'ex æquo, les équipes réalisant le même temps sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs trois meilleurs coureurs au classement de la dernière étape.

9. PRIX

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 3060 €. Les prix seront remis exclusivement lors de la cérémonie protocolaire finale qui se déroulera à la Station Monts Jura, Site de Menthithères, D16, Salle hors sac, France, le dimanche 31 août 2025 à 15h00.

Les coureurs absents à la cérémonie finale ne recevront pas leur prix.

Etape 1		Etape 2		Etape 3		Général	
1er	60 €	1er	60 €	1er	60 €	1er	160 €
2e	45 €	2e	45 €	2e	45 €	2e	120 €
3e	30 €	3e	30 €	3e	30 €	3e	100 €
4e	25 €	4e	25 €	4e	25 €	4e	50 €
5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	20 €	5e au 10e	40 €
11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	15 €	11e au 15e	35 €
						16e au 20e	20 €

PRIX SPECIAL MAILLOT ROUGE

Prime offerte au plus combatif de chaque étape.
50 € chaque étape.

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT VERT

Prime allouée par «LE CLUB MAILLOT D'OR» désignant le meilleur sprinter (classement aux points)

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT A POIS

Prime allouée par «Les MOINEAUX», désignant le meilleur grimpeur

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLANC

Prime allouée par «DOM CYCLE», désignant le meilleur jeune (Juniors 1)

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

PRIX CLASSEMENT GENERAL MAILLOT BLEU

Prime récompensant le meilleur junior faisant partie d'un club du territoire du Conseil du Léman.

1er 100 €
2e 75 €
3e 50 €

10. CEREMONIES PROTOCOLAIRES

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement UCI, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole dans un délai de 15 minutes.

- Les 3 premiers de l'étape
- Le leader du classement général individuel (Maillot jaune)

Les leaders des classements annexes suivants, dans l'ordre:

- Points (Maillot vert)
- Prix de la montagne (Maillot à pois)
- Meilleur junior de 1ère année (Maillot blanc)
- Combativité (Maillot rouge)
- Meilleur junior du territoire du Conseil du Léman (Maillot bleu)
- Classement par équipe: récompensé lors de la cérémonie protocolaire finale

La cérémonie protocolaire finale se déroulera à la Station Monts Jura, Site de Menthieres, D16, Salle hors sac, France, le dimanche 31 août 2025 à 15h00.

11. PENALITES

Le barème de pénalités de l'UCI est le seul applicable.

12. DEVELOPPEMENT

Pas de limitation des développements selon la nouvelle réglementation UCI.

13. DEPANNAGE

L'organisation prévoit un service d'assistance technique avec une voiture neutre à l'avant pour toutes les étapes.

Une voiture suiveuse par équipe est autorisée dans chaque étape.

Tous les chauffeurs doivent respecter les distances de sécurité (Règlement UCI) derrière les coureurs, notamment lorsque ceux-ci ont doublé un coureur retardé. Ils doivent connaître les règlements en vigueur et être licenciés par leur Fédération.

14. INCIDENTS DE COURSE DANS LE FINAL

Les articles 2.6.027 et 2.6.028 du règlement UCI sont appliqués.

La règle des 3 derniers kilomètres n'est pas applicable en 2025 (Arrivées au sommet)

15. CONTROLE ANTIDOPAGE

Selon la réglementation UCI en vigueur, chaque organisateur doit prévoir un local pour les contrôles.

16. CONTROLE DES SIGNATURES

Tous les coureurs signent la feuille de présence au plus tard 10 minutes avant le départ de chaque étape. Les coureurs qui ne signent pas la feuille de départ seront pénalisés selon le règlement UCI.

17. HEBERGEMENTS ET REPAS

Les coureurs et accompagnateurs (3 maximum par équipe) sont hébergés pour la totalité de l'épreuve, soit 2 nuitées, 2 petits déjeuners, 2 repas. Si des coureurs ou accompagnateurs ne veulent pas être hébergés le montant de l'inscription reste le même.

Le montant de l'inscription, obligatoire pour les coureurs (4 mini - 6 maxi par équipe) et pour au moins 1 accompagnant (3 maxi par équipe) comprend l'engagement à la course + l'hébergement et les repas du vendredi soir au dimanche matin. Lingerie fournie par l'organisateur. Les serviettes de toilette doivent par contre être apportées par les participants. Le responsable d'équipe doit dormir dans les locaux d'hébergement et reste responsable de leurs coureurs (mineurs).

18. ABANDONS

Selon réglementation UCI en vigueur.

19. SERVICES MEDICAUX

Un service médical est à la disposition des coureurs pendant la course. Les équipes du Service Médical peuvent intervenir à la demande des coureurs à tout instant. Ils suivent la course dans une voiture. Une liste des hôpitaux est ajoutée au livre de route.

20. VOITURES SUIVEUSES - SECURITE

Un véhicule FIN de COURSE est engagé dans chaque étape. Les directeurs sportifs ou responsables d'équipes pourront suivre leurs coureurs.

Chaque chauffeur d'une voiture officielle est tenu d'avoir une licence officielle et de respecter le code de la route, ainsi que les directives de la direction de la course et/ou des membres du jury des commissaires.

La caravane de la course sera accompagnée par des signaleurs mobiles qui se chargeront d'assurer la sécurité durant la course.

21. PARCOURS

Les coureurs doivent toujours suivre le parcours officiel tel que décrit dans le dossier et signalé sur le circuit, ils sont censés connaître le dit parcours. Les infractions seront sanctionnées par le Collège des commissaires.

22. ECOCITOYENNETE

Il est interdit pour les coureurs de jeter des déchets ou des bidons vides sur la voie publique ainsi que pour le personnel des voitures de la caravane de course. Des sanctions seront appliquées selon le règlement UCI.

23. CLAUSE FINALE

Le présent règlement peut être modifié par le collège des commissaires sur proposition et en concertation avec les organisateurs.

Tous les cas techniques qui ne sont pas abordés dans le présent règlement seront traités par le collège des Commissaires en concertation avec les organisateurs. Tous les autres cas seront réglés par le représentant du CO.

24. DISPOSITIONS

Les organisateurs déclinent toute responsabilité pour les accidents survenant aux coureurs ou dont ils pourraient être la cause. Tous les coureurs et suiveurs ont l'obligation de se conformer aux règlements sur la circulation routière, ainsi qu'aux ordres des commissaires.

Ni l'organisateur, ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants notamment en cas de chutes ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir ou non contre ce type de risques auprès de son assureur.

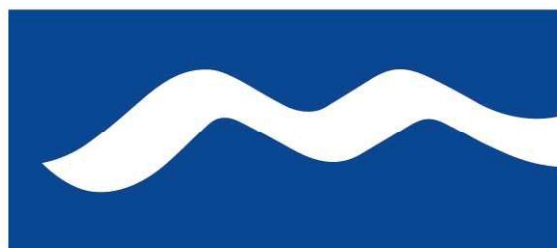
Les participants reconnaissent la non responsabilité de l'organisateur pour la surveillance des biens ou des objets en cas de vol ou de perte.

Nous vous conseillons d'avoir une assurance avec couverture européenne.

Dépose des vélos :

Un local sera mis à la disposition des équipes pour le stockage des vélos dans les hébergements. Ce local sera fermé à clé la nuit mais l'organisateur et l'hébergeur déclinent toute responsabilité en cas de vol (prévoir câble avec cadenas).

Toute dégradation constatée dans les chambres sera facturée aux personnes concernées.



CONSEIL DU LEMAN
AIN HAUTE-SAVOIE
VAUD VALAIS GENEVE



FONDS DU SPORT
SPORT-FONDS



FONDS
DU SPORT
VAUDOIS



FONDS
DU SPORT



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
DE CYCLISME

